

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 15

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

*République Française
LOZERE
MONTS DE RANDON - COMMUNE NOUVELLE*

Séance du 15 décembre 2025

Date de la convocation : 11/12/2025

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à 18 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Claudine BESSIÈRE, Michel BONNAL, Céline DELMAS, Gisèle GERBAL, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Francis SAINT-LEGER, Gilbert SALLES, Yvan VELAY, Gaëlle COULOMB, Christophe BRUN, Serge BRUGUIER

Représentés :

Excusés :

Absents : Kristelle BILLARD, Geneviève FABRE, Bernadette GAILLARD, Patrice SAINT-LEGER

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

DE_088_2025 - Objet : Document d'Aménagement de la Forêt Sectionale de la Vaissière

Le Maire indique que le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt sectionale de la Vaissière, établi par l'office National des forêts en vertu des dispositions de l'article L 212-1 du Code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprends :

- Un ensemble d'analyses sur la frêt et son environnement
- La définition des objectifs assignés à cette forêt
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet d'aménagement forestier proposé.

La Secrétaire,



Jacqueline LIZZANA

Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis SAINT-LEGER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télerecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 17/12/2025
Date de reception de l'AR: 17/12/2025
048-200085223-DE_088_2025-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 17/12/2025
Date de réception de l'AR: 17/12/2025
048-200085223-DE_088_2025-DE
A G E D I

Triboulot Jean-Marie / ONF

AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMENAGEMENT DE LA FORET SECTIONALE DE LA VAYSSIÈRE DE RIEUTORT-DE-RANDON 2026 - 2044

Département (s) : 48 - Lozère

Surface retenue pour la gestion : 46,58 ha

Altitudes extrêmes : 1 165 m - 1 202 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Margeride Aubrac

AMENAGEMENT DE LA FORET SECTIONALE DE LA VAYSSIÈRE DE RIEUTORT-DE-RANDON

2026 – 2045

La forêt sectionale de la Vayssière appartient à la section de la Veissière, section de la commune de Rieutort de Randon. L'orthographe « Veissière » est présente au cadastre, mais l'utilisation courante par les habitants est « Vayssière », et c'est cette orthographe qui prévaudra dans la suite du document. L'application du régime forestier à cette forêt a été prononcée par ordonnance royale en date du 22 mai 1840 pour une contenance de 54ha 56a 57ca. La surface bénéficiant du régime forestier a évolué : en 1858, une zone marécageuse a été distraite et allotie pour une surface de 7ha 04a 91ca, portant ainsi la surface de la forêt à 47ha 51a 66ca. À la suite d'une révision cadastrale, la surface cadastrale (surface relevant du régime forestier au 01/01/25) est donc de 46ha 57a 80ca. Cette surface n'a pas changé depuis l'aménagement échu.

La forêt sectionale de la Vayssière est constituée de deux tènements distants de 150 m. Les deux tènements sont situés au sud-ouest du hameau de la Vayssière. Le premier tènement est constitué des parcelles 1 à 4, et à l'est se trouve la parcelle 5, formant le second tènement. Les parcelles 3 et 4 sont traversées par la route départementale D 50. La forêt est située sur un plateau légèrement incliné au sud-est, faisant partie du massif de la Boulaine, crête s'élevant jusqu'à 1 200 m d'altitude sur plusieurs kilomètres, avec une orientation sud-ouest/nord-est (cf Annexe N° 1 : *Carte de situation de la forêt*).

La surface retenue pour la gestion est la surface cadastrale : 46ha 57a 80ca, arrondie à 46,58 ha. L'ensemble de la surface retenue pour la gestion est boisée et en sylviculture (cf. Annexe N° 2 : *Liste parcelles cadastrales bénéficiant du régime forestier*).

La forêt est composée principalement de futaies régulières de pin sylvestre pures ou en mélange, et d'un mélange de feuillus avec du pin sylvestre. Ces deux types de peuplements occupent respectivement la moitié et plus du quart de la surface. Le reste est composé de sapin pectiné et d'épicéa, avec quelques sapins de Vancouver.

Actuellement, aucune commission syndicale n'est constituée sur la section.

Les enjeux principaux de la forêt :

La forêt présente des enjeux :

- globalement moyens et localement faibles de production ligneuse
- ordinaires de biodiversité
- locaux pour l'accueil et le paysage.
- sans objet pour la protection contre les risques naturels.

Bilan de l'aménagement précédent

L'aménagement précédent de la forêt sectionale de la Vayssière couvrait la période 2008 - 2022.

Le programme indicatif des coupes prévoyait la récolte de 2795 m³ (volume total). Le programme de coupe a été différent, et le volume réellement mobilisé durant la période de l'aménagement a été de 1575 m³ (volume total).

Le groupe de régénération concernait la parcelle 1, soit une surface 7.40 ha. Il était prévu de réaliser des coupes rases successives par bandes de 25 m de large, soit 8 bandes en tout, coupées en 4 passages. Un seul passage a été réalisé en 2014, soit deux bandes de 2.94 ha en tout.

Travaux :

- Une préparation du terrain et des scarifications ont été réalisées en 2021 sur les deux bandes en coupes rases de la P1 (2,89 ha).
- Des dégagements ont été faits sur la plantation de la P2 (6,23 ha), puis un dépressoage et nettoiement (3,10 ha) en 2010.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

A B C D I Les décisions de gestion et leur mise en œuvre de la période 2026 - 2044 soit 19 ans, doivent permettre de concilier les niveaux d'enjeux, la recherche d'une forêt mosaïque plus résiliente face au changement climatique et les contraintes qui en résultent.

La forêt sera traitée en futaie irrégulière. Les décisions suivantes ont été retenues de manière à augmenter l'aspect mosaïque de la forêt :

- 2 essences objectifs, toujours en mélange, ont été retenues
- les essences secondaires seront favorisées
- le traitement en futaie irrégulière favorisera la diversité au sein de chaque UG
- la diversité des peuplements déjà présente sera favorisée.

Les peuplements, hormis les plus jeunes et ceux sur stations hydromorphes, feront l'objet de coupes à caractère irrégulier.

Le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

- des coupes à caractère irrégulier dans les peuplements adultes, sauf dans la zone humide.

pour les travaux :

- le défeutrage par placeaux dans la parcelle 1 au sein du peuplement mature de pin sylvestre.
- le dépressage, dégagement et nettoiement des bouleaux et des genêts dans les deux bandes passées en coupe rase en 2014 en parcelle 1.
- des travaux d'entretien des limites de la forêt et du parcellaire.

Bilan prévisionnel

Les orientations de cet aménagement conduisent à envisager une récolte totale de 3 818 m³ sur les 20 années à venir, soit environ 2 fois plus que durant la période précédente. Cette augmentation s'explique par l'entrée en production des peuplements les plus jeunes et l'arrivée en phase de récolte maximale des peuplements les plus âgés. De plus, des coupes sont prévues dans des peuplements non parcourus par l'aménagement précédent (sapins en parcelle 5). Le bilan financier, nettement positif (+28 €/ha/an), reflète un volume prélevé en hausse, des prix de vente espérés assez élevés, en particulier pour les phases de premières éclaircies et des travaux réduits grâce à la recherche de la régénération naturelle. A noter que le bilan financier pourra encore être amélioré par la recherche de subvention pour les travaux sylvicoles.

ETAT DES LIEUX – BILAN

1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative		AMENAGEMENT DE LA FORET SECTIONALE DE LA VAYSSIÈRE DE RIEUTORT-DE-RANDON
Nom de l'aménagement		
N° Modification d'aménagement		

Numéro du ou des départements de situation	48 - Lozère
Communes de situation	Monts-de-Randon
N° ONF de la région nationale IFN de référence	627- Margeride
Schéma régional d'aménagement de référence	Margeride Aubrac

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2026	2044

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Forêt sectionale de la Vayssièr de Rieutort-De-Randon	F15879S	46ha 57a 80ca	09/08/2011	2008	2022

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	46ha 57a 80ca
Surface retenue pour la gestion	46.58 ha
Surface boisée en début d'aménagement	46.58 ha
Surface en sylviculture de production	46.58 ha

COMMENTAIRES :

La forêt sectionale de la Vayssièr appartient à la section de la Veissière, section de la commune de Rieutort de Randon. L'orthographe « Veissière » est présente au cadastre, mais l'utilisation courante par les habitants est « Vayssièr », et c'est cette orthographe qui prévaudra dans la suite du document. L'application du régime forestier à cette forêt a été prononcée par ordonnance royale en date du 22 mai 1840 pour une contenance de 54ha 56a 57ca. La surface bénéficiant du régime forestier a évolué : en 1858, une zone marécageuse a été distraite et allotie pour une surface de 7ha 04a 91ca, portant ainsi la surface de la forêt à 47ha 51a 66ca. À la suite d'une révision cadastrale, la surface cadastrale (surface

relevant du régime forestier au 01/01/25) est donc de 46ha 57a 80ca. Cette surface n'a pas changé depuis l'aménagement échu.

ANNEXE 1 La forêt sectionale de la Vayssiére est constituée de deux tènements distants de 150 m. Les deux tènements sont situés au sud-ouest du hameau de la Vayssiére. Le premier tènement est constitué des parcelles 1 à 4, et à l'est se trouve la parcelle 5, formant le second tènement. Les parcelles 3 et 4 sont traversées par la route départementale D 50. La forêt est située sur un plateau légèrement incliné au sud-est, faisant partie du massif de la Boulaine, crête s'élevant jusqu'à 1 200 m d'altitude sur plusieurs kilomètres, avec une orientation sud-ouest/nord-est.

La surface retenue pour la gestion est la surface cadastrale : 46ha 57a 80ca, arrondie à 46,58 ha. L'ensemble de la surface retenue pour la gestion est boisée et en sylviculture.

Le parcellaire forestier découpant la forêt en 5 parcelles n'a pas été modifié, seule la surface de chacune l'a été, grâce au recours à un GPS de précision pour le relevé des limites sur le terrain.

La période d'application de l'aménagement a été réduite à 19 ans, afin de coïncider avec celui de la forêt sectionale de Malassagne, accolée à la parcelle 5. De ce fait, cela permettra de réunir les deux forêts dans un même aménagement lors du prochain renouvellement.

Cf. Annexe N° 1 : *Carte de situation de la forêt*

Cf. Annexe N° 2 : *Liste parcelles cadastrales bénéficiant du régime forestier*

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 0 ha	faible 7 ha	moyen 40 ha	fort 0 ha	47 ha
Fonction écologique		ordinaire 47 ha	moyen 0 ha	fort 0 ha	47 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 47 ha	reconnu 0 ha	fort 0 ha	47 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet 47 ha	faible 0 ha	reconnu 0 ha	fort 0 ha	47 ha

COMMENTAIRES :

La potentialité des stations forestières est majoritairement moyenne. L'enjeu de production est donc moyen pour 40 ha. Il est faible sur les zones plus humides, soit 7 ha.

La forêt n'est concernée par aucun périmètre de protection réglementaire ou contractuel environnemental (site Natura 2000 ou Parc National) et aucune espèce remarquable ou habitat prioritaire impactant la gestion forestière n'est connu sur la forêt. Elle présente donc un enjeu de biodiversité ordinaire.

Elle ne possède pas de statut réglementaire ou contractuel particulier lié aux fonctions d'accueil et de paysage et sa visibilité externe et sa fréquentation sont faibles. Son enjeu social est donc local.

Enfin, la forêt, n'ayant pas fait l'objet d'un classement ou d'expertises au titre de la protection contre les risques naturels et en l'absence de présomption forte de présence de risques naturels son enjeu de protection est sans objet.

3. Annexe N° 3 : Carte de l'enjeu de production

Cadre réglementaire	surface concernée	Référence ou nom
---------------------	-------------------	------------------

Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètres de captage...

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
--	-------------------	-------------------

Il n'existe pas d'éléments imposant des mesures particulières : desserte, protection des sols, des eaux de surface, du patrimoine, affouage, dispositifs particuliers.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	6 ha

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

L'épicéa commun s'avère être l'une des essences les plus vulnérables au changement climatique, Le peuplement F EPC P 40-60 sera donc particulièrement à surveiller.

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	1 ha
Sensibilité des sols (tassement : sites toujours très sensibles)	6 ha
Peuplements classés matériel forestier de reproduction	14 ha
Pratique de l'affouage	47 ha
Importance sociale ou économique de la chasse	47 ha

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Le second ténement constitué de la parcelle 5 n'est pas très bien desservi, la place de dépôt se trouvant sur le bord de la route départementale, et l'accès se faisant par une tire de débardage,.

Il conviendra de porter une attention particulière à la zone hydromorphe de 6,38 ha lors des opérations d'abattage et de débardage, et d'éviter d'y circuler avec les engins.

La p.1 est constituée d'un peuplement de pin sylvestre, classé pour la récolte de semences forestières. Ces arbres, présentent des caractéristiques phénotypiques intéressantes : rectitude, croissance. La fiche de classement est donnée en annexe sous la référence CEMAGREF n° PSY404-008. A noter que sur la fiche, la densité et la surface indiquées ne sont pas à jour. Ce peuplement a aujourd'hui une densité de 210 semenciers/ha selon l'inventaire du 21 mars 2005. De plus, la surface a

évolué du fait des coupes rases de 2014, ainsi que du recours à un GPS de précision pour le relevé des limites sur le terrain. La surface retenue est donc de 13,50 ha.

L'affouage n'est actuellement pas une pratique courante dans la forêt, et le volume de bois feuillu disponible est limité. Néanmoins, la pratique a historiquement déjà eu lieu et reste occasionnellement possible.

Le droit de chasse est concédé à titre gratuit à la société de chasse communale de Monts-de-Randon.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée

Il n'existe pas d'éléments recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête..

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	1 165 m	1 202 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	Surface	% surface décrite
G 10	Stations à potentialités moyennes entre 900 et 1200 m d'altitude	40.20 ha	86%
G 2 (G 14)	Stations hydromorphes	6.38 ha	14%
Total général			46.58 ha

COMMENTAIRES :

Les stations forestières ont été définies en référence au guide des stations forestières de Margeride lozérienne du CRPF, en adéquation avec les recommandations du Schéma Régional d'Aménagement (SRA) pour la zone Margeride Aubrac. La station G10 à potentialité moyenne représente 86 % de la surface de la forêt, et la station hydromorphe G2 (G14) à potentialité faible en représente 14 %.

Le catalogue de station du CRPF fait une distinction pour les stations à hydromorphie (type G2) entre une hydromorphie permanente et présente dès la surface et une hydromorphie temporaire et n'apparaissant qu'en profondeur, sans pour autant donner un nom distinctif de station (cf P33 du catalogue). Le catalogue précise que les stations à hydromorphie de surface n'ont aucune vocation forestière alors que sur les stations à hydromorphie apparaissant en profondeur, la production de bois d'œuvre de qualité est possible. Sur ces dernières, le pin sylvestre est préconisé sans réserve. Bien que le SRA ne fasse pas apparaître cette distinction, nous avons voulu différencier ces stations à potentiel forestier très différent en nommant G2 (G14) pour la station à hydromorphie apparaissant uniquement en profondeur.

Cf. Annexe N° 4 : Carte des stations forestières

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Pin sylvestre	60%
Autres feuillus	17%
Epicéa commun	12%
Sapin pectiné	10%
Sapin de Vancouver (grandis)	1%
TOTAL	100%

COMMENTAIRES :

Le Pin sylvestre, issu d'accrus naturels et de plantations, est l'essence dominante en raison de son caractère pionnier adapté aux conditions climatologiques locales. Les autres essences résineuses ont été introduites par plantations progressivement au cours des 60 dernières années : en parcelle 3, où des plantations d'épicéa commun et de sapin pectiné ont eu lieu en 1973, en parcelle 5 des sapins pectinés ont été plantés en 1975 et en parcelles 2 et 3 des pins sylvestres ont été plantés en 1986.

Les feuillus (hêtre, bouleau, ...) sont présents naturellement un peu partout sur la forêt de façon disséminée, avec une concentration particulière du bouleau dans les zones hydromorphes, certains d'entre eux atteignant un diamètre conséquent.

A noter, la présence de houx dans les parcelles 1 à 4, avec une bonne dynamique de propagation.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
F P.S M 100-120	Futaie régulière de pin sylvestre à bois moyens et gros bois âgée de 100 à 120 ans. État sanitaire et qualité satisfaisants, et régénération clairsemée. P1 : G=25m ² /ha, N=350t/ha, V= 230m3/ha, Ho=21.8m, Dg=32cm, Do=40cm - amélioration en 2007	11.99 ha	26%
F P.S M 80-100	Futaie régulière de pin sylvestre à bois moyens âgée de 80 à 100 ans. Peuplement constitué à 90% de pin sylvestre, et 10% d'autres feuillus. État sanitaire et qualité satisfaisants, et régénération clairsemée. P4 : G=31m ² /ha, N=440t/ha, V= 290m3/ha, Ho=22m, Dg=31cm, Do=41cm - coupe en 2010	4.57 ha	10%
F PSM M 100-120 (+BOU)	Futaie régulière de pin sylvestre et de bouleau en mélange à bois moyens âgée de 100 à 120 ans. Peuplement formé à 90% de pin sylvestre et 10% de bouleau. Peuplement situé sur une zone à hydromorphie temporaire. État sanitaire et qualité satisfaisants, et régénération clairsemée. P1 : G=28m ² /ha, N=350t/ha, V= 280m3/ha, Ho=23m, Dg=33cm, Do=42cm P2 : G=28m ² /ha, N=520t/ha, V= 240m3/ha, Ho=20m, Dg=28cm, Do=39cm	6.38 ha	14%

Répartition des types de peuplement

Code	Libellé	surface	% surface décrite
A G E D I F EPC P 40-60	Futaie régulière d'épicéa commun à petits bois âgée de 40 à 60 ans. Coupe en 2022, retirant en priorité les sapins de Vancouver. État sanitaire et qualité satisfaisants, et peu de régénération. P3 : G=36m ² /ha, N=850t/ha, V= 260m ³ /ha, Ho=20m, Dg=25cm, Do=36cm P4 : G=40m ² /ha, N=590t/ha, V= 350m ³ /ha, Ho=23m, Dg=27cm, Do=40cm	4.88 ha	10%
F ECM M 40-60 (+S.V)	Futaie régulière d'épicéa commun et de sapin de Vancouver en mélange à bois moyens âgée de 40 à 60 ans. Peuplement constitué à 80% d'épicéa commun, et 20% de sapin de Vancouver. Coupe en 2022, retirant en priorité les sapins de Vancouver. État sanitaire et qualité satisfaisants pour les épicéas, et peu de régénération. P3 : G=34m ² /ha, N=510t/ha, V= 260m ³ /ha, Ho=21.4m, Dg=29cm, Do=40cm	1.10 ha	2%
F S.P P 40-60	Futaie régulière de sapin pectiné à petits bois âgée de 40 à 60 ans. État sanitaire et qualité satisfaisants, et peu de régénération. État sanitaire et qualité satisfaisants, et peu de régénération. P3 : G=40m ² /ha, N=925t/ha, V= 300m ³ /ha, Ho=21m, Dg=24cm, Do=32cm - amélioration en 2022 P5 : G=32m ² /ha, N=670t/ha, V= 290m ³ /ha, Ho=20m, Dg=25cm, Do=37cm - pas de coupe récente	4.25 ha	9%
F SPM M 40-60 (+P.S)	Futaie régulière de sapin pectiné et de pin sylvestre en mélange à bois moyens âgée de 40 à 60 ans. Peuplement constitué à 50% de sapin pectiné et 50% de pin sylvestre. État sanitaire et qualité satisfaisants, et régénération clairsemée. P4 : G=29m ² /ha, N=400t/ha, V= 290m ³ /ha, Ho=22m, Dg=32cm, Do=43cm - coupe en 2010	0.65 ha	1%
F AFM R 20-40 (+P.S)	Futaie régulière de bouleau, de hêtre et de pin sylvestre, en mélange à moitié feuillus et moitié résineux, au stade de perche âgée de 20 à 40 ans. Peuplement issu d'une plantation datant de 1986. État sanitaire et qualité satisfaisants. P2 : G=30m ² /ha, N=1260t/ha, V= 180m ³ /ha, Ho=14m, Dg=18cm, Do=27cm - pas de coupe récente P3 : G=21m ² /ha, N=510t/ha, V= 170m ³ /ha, Ho=19m, Dg=25cm, Do=37cm	9.82 ha	21%
F AFM R 0-20 (+P.S)	Futaie régulière de bouleau et de pin sylvestre en mélange à 60% feuillus et 40% résineux, au stade de semis âgée de 0 à 20 ans, avec un sous-étage de genêts. Coupe rase en 2014, mais il reste toutefois des arbres plus âgés, surtout des bouleaux, à l'origine destinés à l'affouage.	2.94 ha	6%
	TOTAL	46.58 ha	100%

COMMENTAIRES :

La typologie des peuplements retenue repose sur les 4 descripteurs que sont la structure du peuplement (F = futaie régulière), l'essence dominante (PSM = pin sylvestre en mélange, BOU = bouleau, P = pin sylvestre, EPC = épicéa commun, S.P = sapin pectiné, SPM = sapin pectiné en mélange, ECM = épicéa commun en mélange, AFM = autres feuillus en mélange), le calibre des bois (R = stade la régénération, P = petits bois dominants (diamètre ≤ 25 cm), M = bois moyens (30 cm \leq diamètre ≤ 40 cm)), et l'âge exprimé par tranches de 20 ans. La signification des abréviations concernant les données dendrométriques est la suivante : N = densité, G = surface terrière, V = volume, Dg = diamètre moyen, Do = diamètre dominant, Ho = hauteur dominante.

Les données dendrométriques ont été estimées grâce aux données LIDAR de 2022. Les volumes ont été estimés en appliquant la formule : $V1 = F0 * G * H0$ (V1 : volume ; F0 : coefficient de forme de l'essence dominante du peuplement ; G : surface terrière ; H0 : hauteur dominante), puis en ajoutant un volume de houppier en fonction de l'essence dominante du peuplement. Une seconde valeur de volume est calculé $V2 = F * G * Hm$ (avec cette fois F et Hm : hauteur moyenne estimée à dire d'expert), puis en ajoutant également un volume de houppier en fonction de l'essence dominante du peuplement. Enfin, la moyenne des deux est gardée.

Toutes les classes d'âge sont représentées entre 0 et 120 ans. Toutefois, leur présence est déséquilibrée avec la prédominance des peuplements âgés de 100 à 120 ans qui représentent 39 % de la surface boisée. Vient ensuite la classe d'âge 40 à 60 ans qui en représente 23%, puis 20 à 40 ans pour 21%, puis 80 à 100 ans pour 10%, et enfin 0 à 20 ans pour 6% de la surface boisée.

Cf. Annexe N° 5 : Carte des peuplements

2 PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	0.00 ha	46.58 ha
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	46.58 ha	
TOTAL	46.58 ha	

COMMENTAIRES :

Le traitement en conversion en futaie irrégulière a été retenu pour l'ensemble des peuplements, dans un objectif de maintien d'un couvert forestier continu et d'adaptation au changement climatique. Dans le cadre de ce choix de traitement, le bon équilibre forêt-gibier est un critère déterminant. En effet, pour l'instant les traces de gibier ne présentent actuellement pas d'impact significatif, néanmoins, le maintien du contrôle des populations de gibier s'avère nécessaire pour assurer le renouvellement de la forêt.

Essences objectif et critères d'exploitabilité				
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	diamètre retenu
Hêtre	G 10 et G 2 (G 14) En mélange avec le pin sylvestre	35.70 ha	77%	45 - 50
Sapin pectiné	G 10 En mélange	10.88 ha	23%	55 - 60
Total surface en sylviculture de production		46.58 ha	100%	

COMMENTAIRES :

La forêt sectionale de la Vayssiére est située dans le secteur climatique « plateau occidental et vallée de la Truyère » définis par le SRA Margeride Aubrac. Les essences objectifs retenues, le hêtre et le sapin pectiné, correspondent globalement aux essences en place et sont en adéquation avec les recommandations du SRA sur la station G 10.

A noter que le sapin pectiné est indiqué comme essence objectif là où il est déjà majoritaire, et sur le long terme il remplacera l'épicéa en parcelle 3 et 4. En effet, l'épicéa commun s'avère être l'une des essences les plus vulnérables au changement climatique.

Quant au pin sylvestre, majoritaire dans les autres peuplements adultes, il sera à long terme remplacé par le hêtre, celui-ci étant plus dynamique.

Cf. Annexe N° 6 : Carte des essences objectifs

A B E D I

2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	7,40 ha
Surface effectivement régénérée	2,94 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha

COMMENTAIRES :

L'aménagement précédent prévoyait une surface régénérée en parcelle 1 plus importante que ce qui a été réalisé, du fait de passages en coupes trop rapprochés pour permettre de les organiser (soit tous les 2 ans, de 2008 à 2018). Finalement, seules deux coupes rases ont été réalisée en 2014 en parcelle 1.

Traitements avec renouvellement non suivi en surface	46.58 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	26 m ² /ha		
Cible densité de perches à l'équilibre	100 tiges/ha		
Etat général de maturité des peuplements	proche équilibre		
Indicateurs de renouvellement	cible	valeur observée	note forêt
Surface terrière	26 m ² /ha	28.6 m ² /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20%	15%	B
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	100 tiges/ha	100 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	3.92 ha		

COMMENTAIRES :

Les indicateurs de renouvellement sont ceux préconisés par la note de service de la DT Méditerranée relative au traitement en futaie irrégulière pour une forêt globalement équilibrée constituée d'une majorité de pineraie sylvestre, sapinière, pessière et de quelques hêtraies pures. La « note forêt » correspond à la définition donnée par la note de service relative au suivi du renouvellement en futaie irrégulière (NDS -08-G-1499), « B » correspondant à un stock de perches suffisant mais une régénération insuffisante.

La surface terrière observée a été calculée sur la surface en sylviculture de la forêt grâce aux données dendrométriques modélisées du Lidar. Le pourcentage de surface présentant de la régénération satisfaisante et la densité de perches observés ont été estimés à dire d'expert.

Ces différents chiffres, estimés à l'échelle de la forêt, cachent de très fortes disparités entre des jeunes peuplements au stade du perchis, des peuplements d'âge intermédiaire globalement capitalisés et des peuplements âgés plus décapitalisés. La surface terrière cible, correspond à une moyenne sur l'ensemble de ces peuplements, à long terme pour une forêt équilibrée. Les itinéraires sylvicoles (en particulier la surface terrière cible à moyen terme) de chaque type de peuplement doivent être adaptés en fonction de leur structure et de leur essence principale. On se reportera au cas par cas au guide des sylvicultures du Massif-Central.

Compte tenu de la forte variabilité des peuplements, il ne sera pas recherché, durant la durée de l'aménagement, l'atteinte de la surface terrière cible à l'échelle de la forêt.

2.4 Classement des unités de gestion

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Peuplement
Code	Libellé					
IRR	Irrégulier	1	1.i	1.51 ha	1.51 ha	F PSM M 100-120 (+BOU)
				11.99 ha	11.99 ha	F P.S M 100-120
				2.94 ha	2.94 ha	F AFM R 0-20 (+P.S)
				Total 1.i	16.43 ha	
		2	2.i	4.87 ha	4.87 ha	F PSM M 100-120 (+BOU)
				9.55 ha	9.55 ha	F AFM R 20-40 (+P.S)
				Total 2.i	14.42 ha	
		3	3.i	4.08 ha	4.08 ha	F EPC P 40-60
				3.19 ha	3.19 ha	F S.P P 40-60
				1.10 ha	1.10 ha	F ECM M 40-60 (+S.V)
				0.28 ha	0.28 ha	F AFM R 20-40 (+P.S)
				Total 3.i	8.65 ha	
		4	4.i	0.80 ha	0.80 ha	F EPC P 40-60
				0.65 ha	0.65 ha	F SPM M 40-60 (+P.S)
				6.02 ha	6.02 ha	
		5	5.i	1.06 ha	1.06 ha	F S.P P 40-60
Total général				46.58 ha		

COMMENTAIRES :

L'analyse des peuplements présents et les enjeux de la forêt ont conduit à découper les parcelles en 5 unités de gestion. Ces unités de gestion forment un groupe d'aménagement de conversion en futaie irrégulière (IRR), regroupant tous les peuplements de la forêt. Les parcelles sont donc constituées d'un UG unique « i ».

Cf. Annexe N° 7 : Tableau des unités de gestion par parcelle

Cf Annexe N° 8 : Carte d'aménagement et des unités de gestion.

5 Programme d'actions : coupes

Date de transmission de l'acce: 17/12/2025
Date de réception de l'AR: 17/12/2025
048-200085223-DE 088-2025-DE

Année	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface UG totale	Type de peuplement	Code coupe	Observations		Surf (ha)
	Pile	UG							
2027	1	1.i							
	4	4.i	IRR	16.43	F P.S M 100-120	IRR	Prvt de 20% de G, soit 5m2/ha environ	11.99	
				5.22	F P.S M 80-100		Prvt de 20% de G, soit 7m2/ha environ	4.57	
									16.56
2030	2	2.i	IRR	14.42	F AFM R 20-40 (+P.S)	IRR	E1, prvt de 35% de G, soit 12m2/ha environ	9.55	
					F EPC P 40-60		E2, prvt de 20% de G, soit 7m2/ha environ	4.08	
					F S.P P 40-60		E2, prvt de 20% de G, soit 7m2/ha environ	3.19	
					F ECM M 40-60 (+S.V)	IRR	E2, prvt de 20% de G, soit 6m2/ha environ	1.10	
					F AFM R 20-40 (+P.S)		E2, prvt de 20% de G, soit 5m2/ha environ	0.28	
									8.65
					Total 3.i				
2032									
	3.i		IRR	9.45	F EPC P 40-60	IRR	E2, prvt de 20% de G, soit 7m2/ha environ	0.80	
					F SPM M 40-60 (+P.S)		E2, prvt de 20% de G, soit 8m2/ha environ	0.65	
					Total 4.i				1.45
4	4.i	IRR	9.45	1.06	F S.P P 40-60	IRR	E2, prvt de 20% de G, soit 8m2/ha environ	1.06	
									11.15
					Total 3.i				
2039	1	1.i	IRR	16.43	F P.S M 100-120	IRR	Prvt de 20% de G, soit 5m2/ha environ	11.99	
					F EPC P 40-60		Prvt de 20% de G, soit 7m2/ha environ	4.08	
					F S.P P 40-60		Prvt de 20% de G, soit 7m2/ha environ	3.19	
					F ECM M 40-60 (+S.V)	IRR	Prvt de 20% de G, soit 7m2/ha environ	1.10	
					F AFM R 20-40 (+P.S)		Prvt de 20% de G, soit 5m2/ha environ	0.28	
					Total 3.i				8.65
2040									
	3.i		IRR	9.45	F EPC P 40-60	IRR	Prvt de 20% de G, soit 7m2/ha environ	0.80	
					F SPM M 40-60 (+P.S)		Prvt de 20% de G, soit 7m2/ha environ	0.65	
					Total 4.i				1.45
4	4.i	IRR	9.45	1.06	F S.P P 40-60	IRR	Prvt de 20% de G, soit 8m2/ha environ	1.06	
									11.15
					Total 2040				
5	5.i	IRR	9.45	1.06	F S.P P 40-60	IRR	Prvt de 20% de G, soit 8m2/ha environ	1.06	
									9.55
					Total 2040				
2042	2	2.i	IRR	14.42	F AFM R 20-40 (+P.S)	IRR	E2, prvt de 20% de G, soit 5m2/ha environ	0.80	
	4.i		IRR	5.22	F P.S M 80-100	IRR	Prvt de 20% de G, soit 6m2/ha environ	0.65	
									4.57
					Total général				74.52

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre		
motif	localisation	prescriptions
A GED 1 Préservation des zones humides	P1 et 2	Interdire le passage des engins de débardage dans ces zones lors des exploitations, afin de ne pas les dégrader
Récolte des cônes de P.S	P1	Récolte lors des coupes dans le peuplement classé

Indicateur de suivi	
G total à récolter durant aménagement	459 m ²
Volume bois fort total à récolter durant aménagement	3 818 m ³

COMMENTAIRES :

L'ensemble des coupes revêtiront un caractère irrégulier. Ainsi, on pourra se référer au guide des sylvicultures du Massif central (GSMC), qui détaille les consignes générales de conduite en futaie irrégulière aux pages 99 à 107. Les consignes les plus importantes à retenir pour cet aménagement sont : mettre en œuvre une sylviculture de conversion (les peuplements présentant aujourd'hui une structure régulière, l'objectif n'est pas d'arriver à un peuplement à structure irrégulière dès la fin de l'aménagement), effectuer un travail systématique au profit de la qualité sans se préoccuper de la répartition spatiale des tiges et travailler au renouvellement progressif de la forêt. La clé décisionnelle de choix d'un arbre à conserver/prélever (page 107) est un outil précieux à consulter et appliquer pour réussir cette conversion de sylviculture.

De manière à constituer des lots de bois attractifs malgré les faibles surfaces de coupes regroupées (11,15 et 16,56 ha), le programme de coupe a été réfléchi avec des prélèvements minimum de 45 m³/ha, et à minima 20% de la surface terrière.

Le programme des coupes prévoit donc :

- Unité de gestion 1.i (F P.S M 100-120) : passage en coupe sur les peuplements de pin adultes en 2027 avec ouverture de cloisonnements tous les 20m, puis second passage en 2039.
- Unité de gestion 2.i (F AFM R 20-40) : premier passage en 2030 dans le peuplement par la réalisation d'une première éclaircie prélevant environ 35 % de G, second passage en 2040.
- Unité de gestion 4.i (F P.S M 80-100) : passage en coupe sur les peuplements de pin adultes en 2027 avec ouverture de cloisonnements tous les 20m, puis second passage en 2044.
- Autres unités de gestion, soit 3.i, 4.i et 5.i : passage en coupe sur les peuplements adultes en 2032, puis en 2040, en portant une attention particulière à l'état sanitaire des sapins de Vancouver et des épicéas en parcelle 3.

Cf. Annexe N° 9 : Carte de l'état d'assiette

2.6 Programme d'actions : travaux

Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Défeutrage par placeaux sur 25% de la surface	1.i (F P.S M 100-120)	11.99	1500€/ha environ	17 985 €	I
Dépressage et nettoiement des bouleaux et des genêts	1.i (F AFM R 0-20, bande Est)	1.66	2000€/ha environ	3 320 €	I
Dégagement et nettoiement	1.i (F AFM R 0-20, bande Ouest)	1.27	2500€/ha environ	3 175 €	I
Total					24 480 €
soit annuellement					1 288 €/an

*I=investissement

COMMENTAIRES :

Le défeutrage par placeaux dans la parcelle 1 au sein du peuplement mature de pin sylvestre permettra d'aider la régénération naturelle à s'installer. Cela est d'autant plus nécessaire qu'actuellement la régénération est quasi absente, et que la végétation au sol est très compétitive avec les graines de pin sylvestre (genêt, myrtille, bruyère, etc).

Le dépressage, dégagement et nettoiement des bouleaux et des genêts sera certainement nécessaire avant la fin de l'aménagement dans les deux bandes passées en coupe rase en 2014 en parcelle 1. Cela permettra de faciliter le reboisement de ces zones par les pins sylvestre, entre autres.

Idéalement, les travaux en parcelle 1 seront regroupés en 2027. Ils seront susceptibles d'être subventionnés (conditions évolutives à consulter lors de leur réalisation).

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{te}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Total					0 €
soit annuellement					0 €/an

COMMENTAIRES :

La forêt sectionale de la Vayssiére est bien desservie. Aucuns travaux de desserte complémentaire ne seront nécessaires dans les 20 prochaines années. La voirie étant d'usage multiple et desservant un grand nombre de propriétés, ses coûts d'entretien n'ont pas été intégrés à cet aménagement. De même la piste desservant la parcelle 5 pourrait être améliorée, mais ne figure pas dans ce programme d'action pour les mêmes raisons.

Cf. Annexe N° 10 : Carte de la desserte

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
a-Actions à mettre en œuvre sans financements externes					
Adhésion à la certification de gestion durable PEFC	Forêt		Coût pour 5 ans pour une forêt de plus de 10ha : 50€ + 0,65*surface en sylviculture + 0,325*surface hors sylviculture	321 €	E
Entretien des limites périphériques et du parcellaire	Toute la forêt	7.75 km	En priorité sur les parcelles passant en coupe et sur les tronçons matérialisés par des éléments non naturels ou assimilés (500€/km)	3 875 €	E
b-Actions contractuelles , conditionnées par financements externes (contrats Natura 2000, mesures de compensation environnementale, autres financements)					
b1-Actions contractuelles existantes, à poursuivre					
b2-Actions contractuelles potentielles					
Total					4 196 €
soit annuellement					221 €/an

COMMENTAIRES :

La commune de Monts-de-Randon n'adhère pas à PEFC au jour de la rédaction de l'aménagement. Le coût d'adhésion de l'ensemble des forêts est ici donné à titre informatif.

L'ensemble des limites périphériques et du parcellaire devra être entretenu au moins une fois durant la durée de l'aménagement.

Cf. Annexe N° 11 : Carte des limites

2.7 Engagement environnemental

Les prescriptions environnementales figurant dans le Cahier National de Prescriptions d'Exploitation Forestière (CNPEF) et le Cahier National de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF) sont à appliquer dans le cadre des coupes et travaux à mettre en œuvre.

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV) – partie boisée	
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS) – partie boisée	
	RBI : surface boisée (prise en compte dans la limite de 500 ha)	
Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme (groupe HSNLE) – partie boisée		

COMMENTAIRES :

Aucun secteur n'a été jugé opportun pour installer un îlot de vieux bois.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	Oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	Oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	Oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	Oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	Oui le cas échéant

COMMENTAIRES :

La méthode de régénération retenue pour l'ensemble des parcelles est la régénération naturelle visant à obtenir des peuplements mélangés.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

COMMENTAIRES :

La forêt n'est concernée par aucun site Natura 2000.

RECAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

Production biologique estimée	
en m ³ /ha/an sur surface sylviculture	4.5 m ³ /ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	210 m ³ /an

Bilan annuel des récoltes	prévisible	passé*	conditionnel
Feuillus (f)	1 m ³ /an		0 m ³ /an
Résineux (r)	176 m ³ /an		0 m ³ /an
Total tiges (1 = f + r)	177 m ³ /an	0 m ³ /an	0 m ³ /an
Taillis, houppiers (2)	24 m ³ /an		0 m ³ /an
Total bois fort (1 + 2)	201 m³/an	104 m³/an	0 m³/an
dont % de prod. accid.		8%	
soit en m ³ /ha/an sur la surface totale retenue :	4.3 m ³ /ha/an	2.2 m ³ /ha/an	0.0 m ³ /ha/an
soit en m ³ /ha/an sur surf. en sylv. de production :	4.3 m ³ /ha/an	2.2 m ³ /ha/an	0.0 m ³ /ha/an
Volume annuel des affouages possibles			

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible	passé*	conditionnel
Régénération	0 m ³ /an	40 m ³ /an	0 m ³ /an
Amélioration	0 m ³ /an	55 m ³ /an	0 m ³ /an
Autres (dont irrégulier)	201 m ³ /an	10 m ³ /an	0 m ³ /an

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	passé*	conditionnel
Recettes bois (frais d'exploitation des bois façonnés déduits)	3 189 €	1 584 €	0 €
Recettes chasse			
Autres recettes			
<i>Subventions et aides possibles</i>			644 €
Dépenses travaux sylvicoles	1 288 €	352 €	
Dépenses travaux infrastructure	0 €		
Dépenses travaux non sylvicoles	221 €		
Frais de garderie (forêts de collectivités)	266 €	137 €	0 €
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)	93 €	68 €	
Bilan annuel	1 321 €	1 027 €	644 €
soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion	28 €	22 €	14 €
soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production	28 €	22 €	14 €

* Période du bilan passé : 2008 - 2022

Contrats FFN (forêts de collectivités)	- Localisation :	Non concerné
	- Dette restante :	

COMMENTAIRES :

Le volume à récolter au cours des 20 prochaines années est plus de 2 fois supérieur à celui récolté durant le précédent aménagement. Cette augmentation s'explique par l'entrée en production des peuplements les plus jeunes et l'arrivée en phase de récolte maximale des peuplements les plus âgés. De plus, des coupes sont prévues dans des peuplements non parcourus par l'aménagement précédent (en parcelle 5 par exemple). Le prélèvement est très proche de la production biologique estimée. Le bilan financier, nettement positif (+28 €/ha/an), reflète un volume prélevé en hausse, des prix de vente espérés assez élevés, en particulier pour les phases de premières éclaircies et des travaux réduits grâce à la recherche de la régénération naturelle. A noter que le bilan financier pourra encore être amélioré par la recherche de subvention pour les travaux sylvicoles. Les conditions d'attribution de ces subventions étant évolutives, un taux de subventions de 50% a été retenu pour l'élaboration de ce bilan prévisionnel.

AGED

Consultations et obligations réglementaires	date
Délibération de la collectivité propriétaire	

A G E D I

Document rédigé et saisi par :

Clémentine DUPUY
Chef de projet aménagement

Ainsi que :

Jocelyn BOULLOT
Chef de projet aménagement

Avec la collaboration de :

Laurent BALANÇA
Technicien Forestier Territorial

Et de :

Laurent TOIRON
Responsable d'UT

Document vérifié le :
Par la responsable aménagement de l'Agence

Séverine DELORME

Document proposé le :
par le Directeur d'Agence

Marguerite DELAVAL

Liste des annexes

Annexe N° 1 : Carte de situation de la forêt

Annexe N° 2 : Liste parcelles cadastrales bénéficiant du régime forestier

Annexe N° 3 : Carte de l'enjeu de production

Annexe N° 4 : Carte des stations forestières

Annexe N° 5 : Carte des peuplements

Annexe N° 6 : Carte des essences objectifs

Annexe N° 7 : Tableau des unités de gestion par parcelle

Annexe N° 8 : Carte d'aménagement et des unités de gestion

Annexe N° 9 : Carte de l'état d'assiette

Annexe N° 10 : Carte de la desserte

Annexe N° 11 : Carte des limites

Annexe N° 12 : Fiche de classement CEMAGREF n° PSY404-008

Date de transmission de l'acte: 17/12/2025

Date de réception de l'AR: 17/12/2025
048-200085223-DE_088_2025-DE

AGEDI

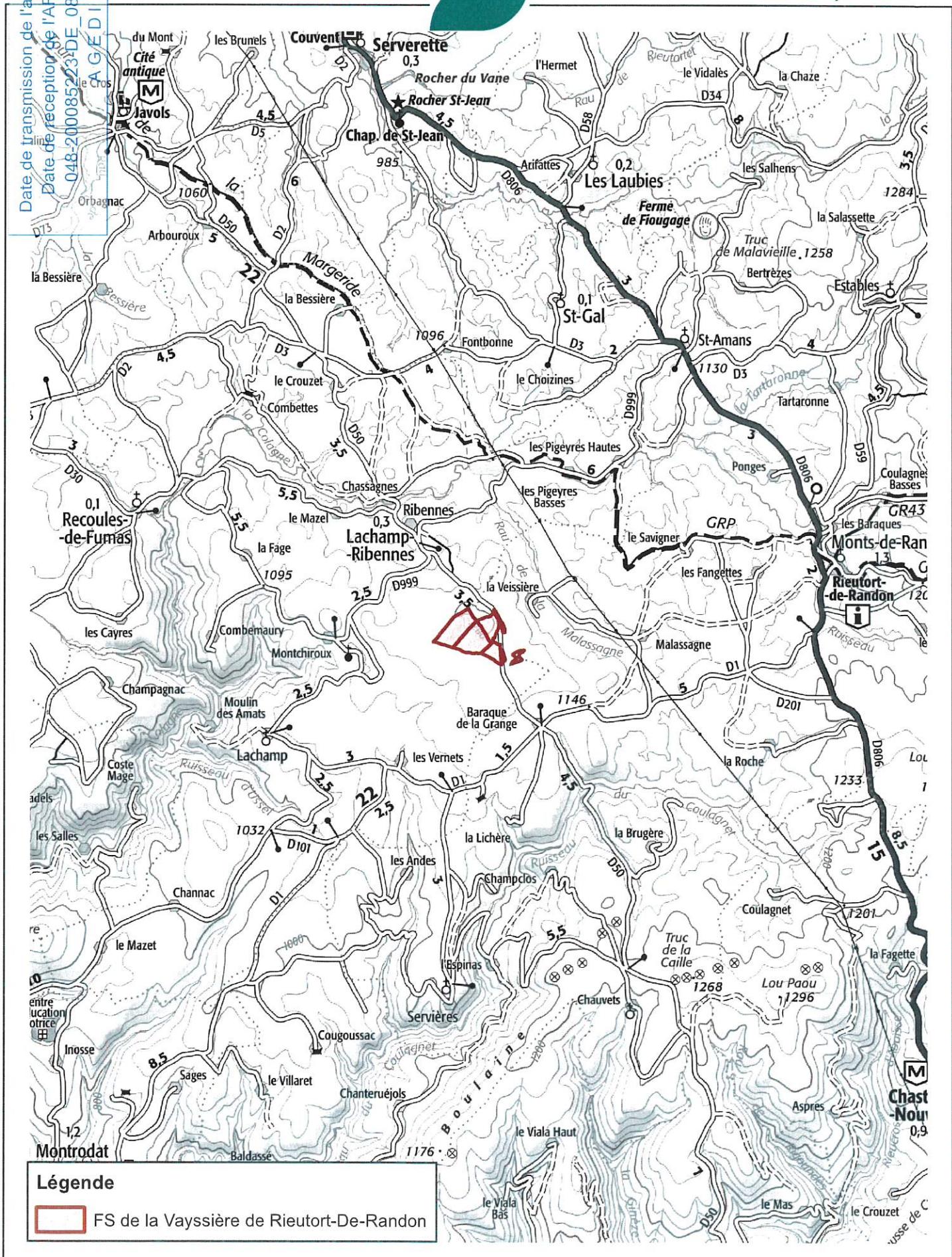
Annexe N°1 : Carte de situation de la forêt

FS de la Vayssière de Rieutort-De-Randon - 46,58 ha

1:75 000

0 750 1 500 2 250 3 000 m

Carte réalisée en juillet 2025



Légende

■ FS de la Vayssière de Rieutort-De-Randon

Annexe N°2 : Liste des parcelles cadastrales bénéficiant du régime forestier

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
			Total =>	54ha 15a 38ca	46ha 57a 80ca	
MONTS-DE-RANDON	K	370	GROND SOGNE	15a 90ca	15a 90ca	Sans changement depuis le précédent aménagement
MONTS-DE-RANDON	K	452	LOU RIAL	62a 70ca	62a 70ca	
MONTS-DE-RANDON	K	453	LA NASSE - RIEUTORT	43a 00ca	43a 00ca	
MONTS-DE-RANDON	K	455	LA MASSE	8ha 37a 58ca	80a 00ca	
MONTS-DE-RANDON	K	457	LA NASSE - RIEUTORT	87a 00ca	87a 00ca	
MONTS-DE-RANDON	K	459	LA NASSE - RIEUTORT	8ha 61a 00ca	8ha 61a 00ca	
MONTS-DE-RANDON	K	460	GROND SOGNE	9a 70ca	9a 70ca	
MONTS-DE-RANDON	K	461	GROND SOGNE	26ha 68a 20ca	26ha 68a 20ca	
MONTS-DE-RANDON	K	462	GROND SOGNE	8ha 07a 60ca	8ha 07a 60ca	
MONTS-DE-RANDON	K	466	GROND SOGNE	22a 70ca	22a 70ca	

La commune de Monts-de-Randon est née de la fusion des communes d'Estables, Rieutort-de-Randon, Saint-Amans, Servières et La Villedieu en 2019

Annexe N°3 : Carte de l'enjeu de production



FS de la Vayssière de
Rieutort-De-Randon - 46,58 ha

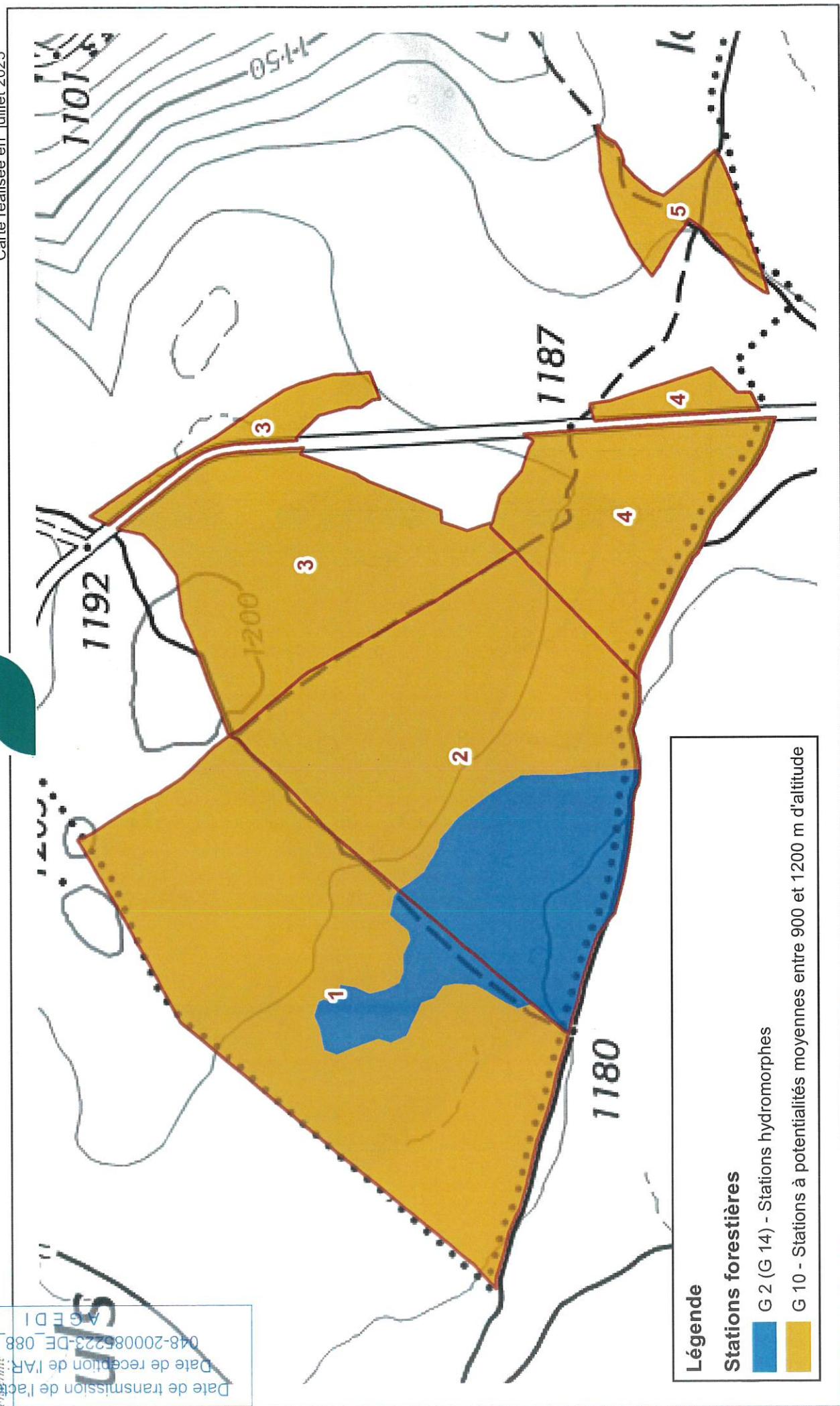


Annexe N°4 : Carte des stations forestières

FS de la Vayssière de
Rieutort-De-Randon - 46,58 ha



Carte réalisée en juillet 2025



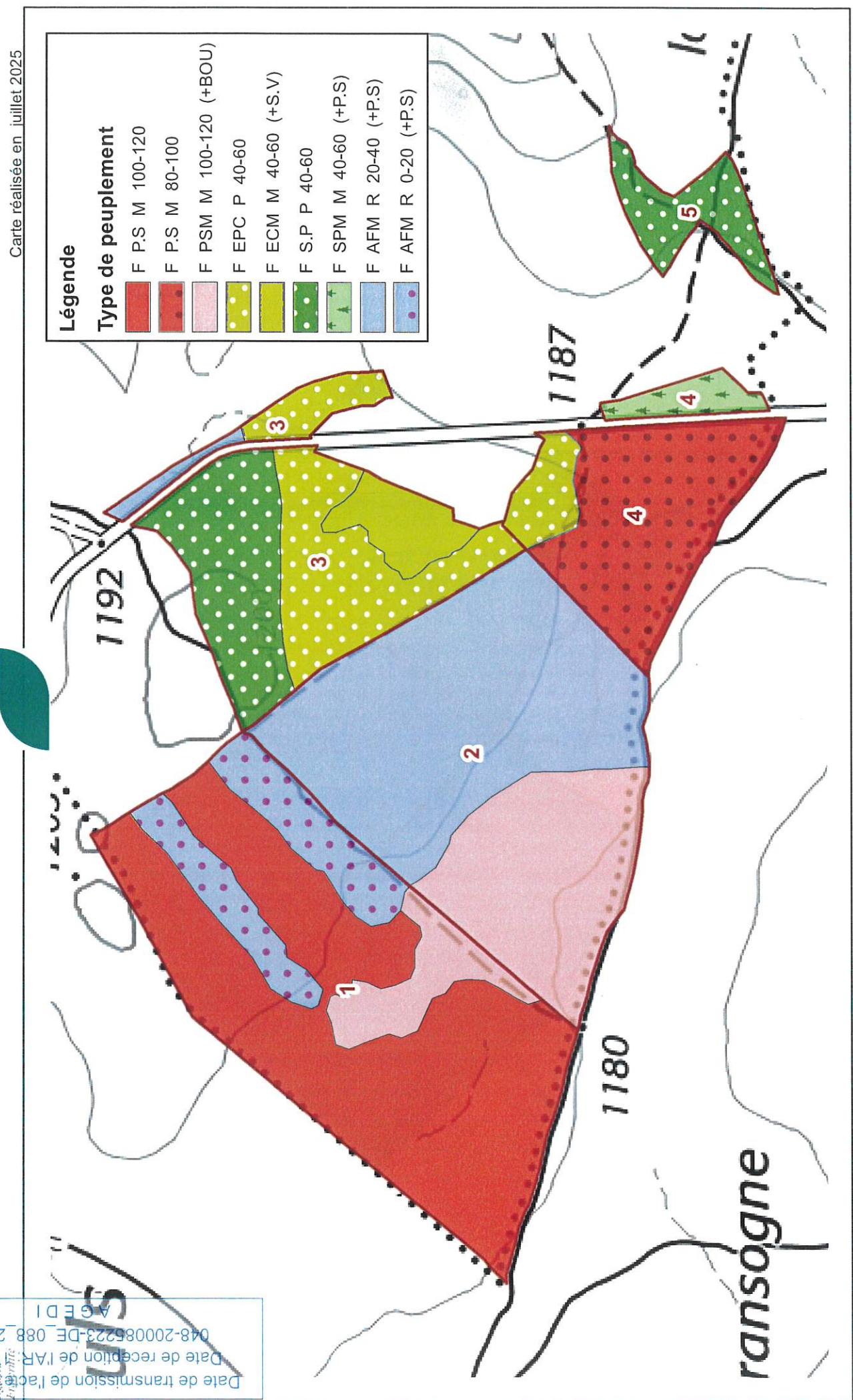
Annexe N°5 : Carte des peuplements



FS de la Vayssière de
Rieutort-De-Randon - 46,58 ha

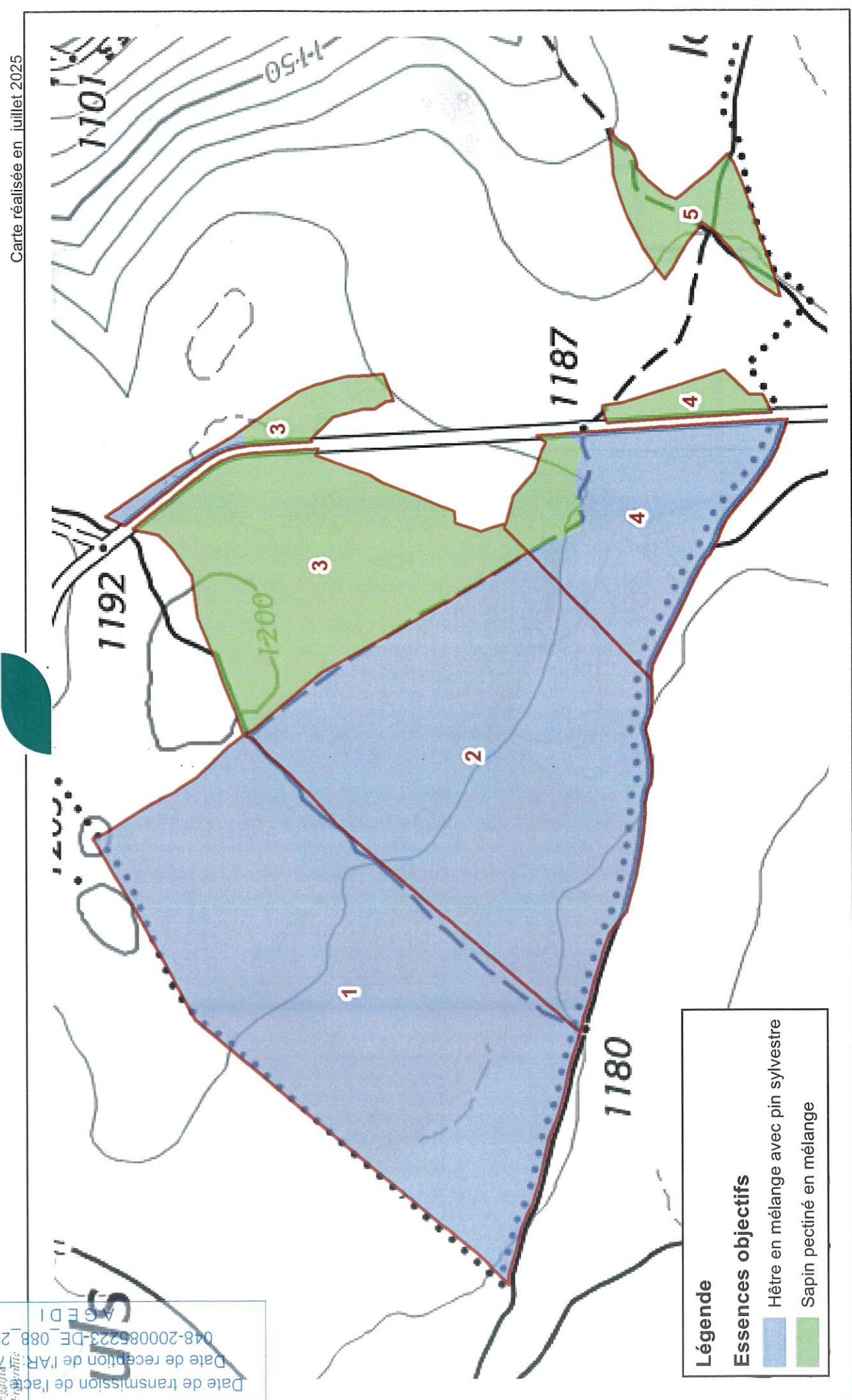
REPUBLIC
FRANÇAISE

DATE DE RECEPTE DE LA R.A.R.
048-200085223-DE-088-202507-122025
Date de transmission de la R.A.R.



Annexe N°6 : Carte des essences objectifs

1:6 000
0 60 120 180 240 m



Annexe N°7 : Tableau des unités de gestion par parcelle

Parcelle	UG	Peuplement	Total	
1	1.i	F PSM M 100-120 (+BOU)	1.51	
		F P.S M 100-120	11.99	
		F AFM R 0-20 (+P.S)	2.94	
		Total 1.i	16.43	
Total 1			16.43	
2	2.i	F PSM M 100-120 (+BOU)	4.87	
		F AFM R 20-40 (+P.S)	9.55	
		Total 2.i	14.42	
Total 2			14.42	
3	3.i	F EPC P 40-60	4.08	
		F S.P P 40-60	3.19	
		F ECM M 40-60 (+S.V)	1.10	
		F AFM R 20-40 (+P.S)	0.28	
		Total 3.i	8.65	
Total 3			8.65	
4	4.i	F EPC P 40-60	0.80	
		F P.S M 80-100	4.57	
		F SPM M 40-60 (+P.S)	0.65	
		Total 4.i	6.02	
Total 4			6.02	
5	5.i	F S.P P 40-60	1.06	
		Total 5.i	1.06	
Total 5			1.06	
Total général			46.58	

Annexe N°9 : Carte de l'état d'assiette



FS de la Vayssiére de
Rieutort-De-Randon - 46,58 ha

REPUBLIC
FRANCAISE

Date de transmission de l'acte d'assiette
048-200085223-DE-088-202500
Date de réception de l'acte d'assiette
2025-07-12
Agence



Annexe N°10 : Carte de la desserte



REPUBLIC
FRANCAISE

Agence Lozère

Office National des Forêts

FS de la Vayssière de Rieutort-De-Randon - 46,58 ha

Carte réalisée en juillet 2025

A scale bar and a compass rose are positioned in the top left corner of the map. The scale bar shows distances of 0, 60, 120, 180, and 240 meters. The compass rose indicates cardinal directions: North (N), South (S), East (E), and West (W).

Carte réalisée en juillet 2025

Légende
Desserte

- PN : voie accessible uniquement aux véhicules légers
- TN : voie accessible uniquement aux tracteurs de débardage

1101
1150
1187
1192
1200
1180
1185

048-200086223-DE 08/08/2012

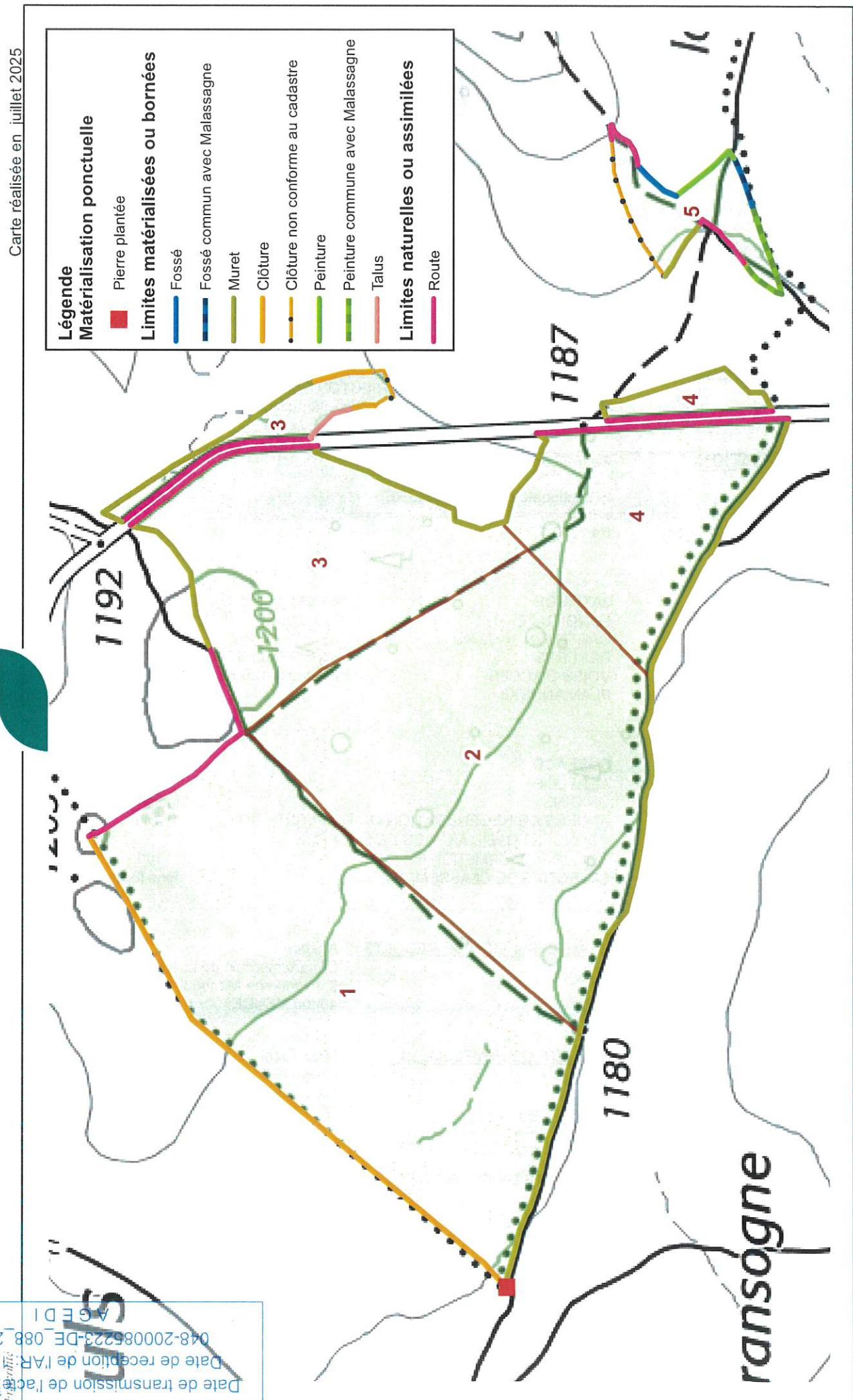
Date de réception de l'acte

Annexe N°11 : Carte des limites

FS de la Vayssière de Rieutort-De-Randon - 46,58 ha



Office National des Forêts
Agence Lozère



Carte réalisée en juillet 2025

Légende

Matérialisation ponctuelle

- Pierre plantée

Limites matérialisées ou bornées

- Fossé
- Fossé commun avec Malassagne
- Muret
- Clôture
- Clôture non conforme au cadastre
- Peinture
- Peinture commune avec Malassagne
- Talus
- Route

Limites naturelles ou assimilées

Route

1192

1200

1187

1180

115

ransogne

48-200085223-DE-088

Date de transmission de l'acte : 15/07/2025

AGENCE

Annexe N°12 : Fiche de Classement CEMAGREF n° PSY404-008

Pin sylvestre

Pinus sylvestris L.

Date de transmission de l'acte: 17/12/2025
 Date de réception de l'AR: 17/12/2025
 048-200085223-DE_088_2025-DE
 A G E D I

RIEUTORD-DE-RANDON

Ancien N° de classement

PSY404-008

08-PS-014

REGION DE PROVENANCE:

PSY404-MargerideSITUATIONADMINISTRATIVE

REGION ADMINISTRATIVE : LANGUEDOC-ROUSSILLON
 DEPARTEMENT : LOZERE
 COMMUNE : RIEUTORT-DE-RANDON
 PROPRIETAIRE : Collectivité publique

IDENTIFICATION

Par rapport au plan d'aménagement

F. sectionale de LA VEISSIERE

Parcelle 1

LOCALISATION

LATITUDE : 49,593 gr N (44°38'05" N)
 LONGITUDE : 1,269 gr E (3°28'46" E)
 CARTE IGN 1/100000 : 58 PLI : A10
 REPERES : 4 km SW de ST-AMANS
 VOIES D'ACCES : Routes N 106, D 1 et 50
 PLAN ANNEXE : 1

PEUPLEMENT

SURFACE : 17.22 ha
 ALTITUDE : 1180-1200 m
 ORIGINE : indigène
 ANNEES DE REGENERATION OU DE PLANTATION : 1910
 POURCENTAGE D'ARBRES DE L'ESPECE : 95.00
 NOMBRE DE SEMENCERS / HA : 100
 OBJECTIFS DE CLASSEMENT : Fins forestières

PERSONNE A CONSULTER

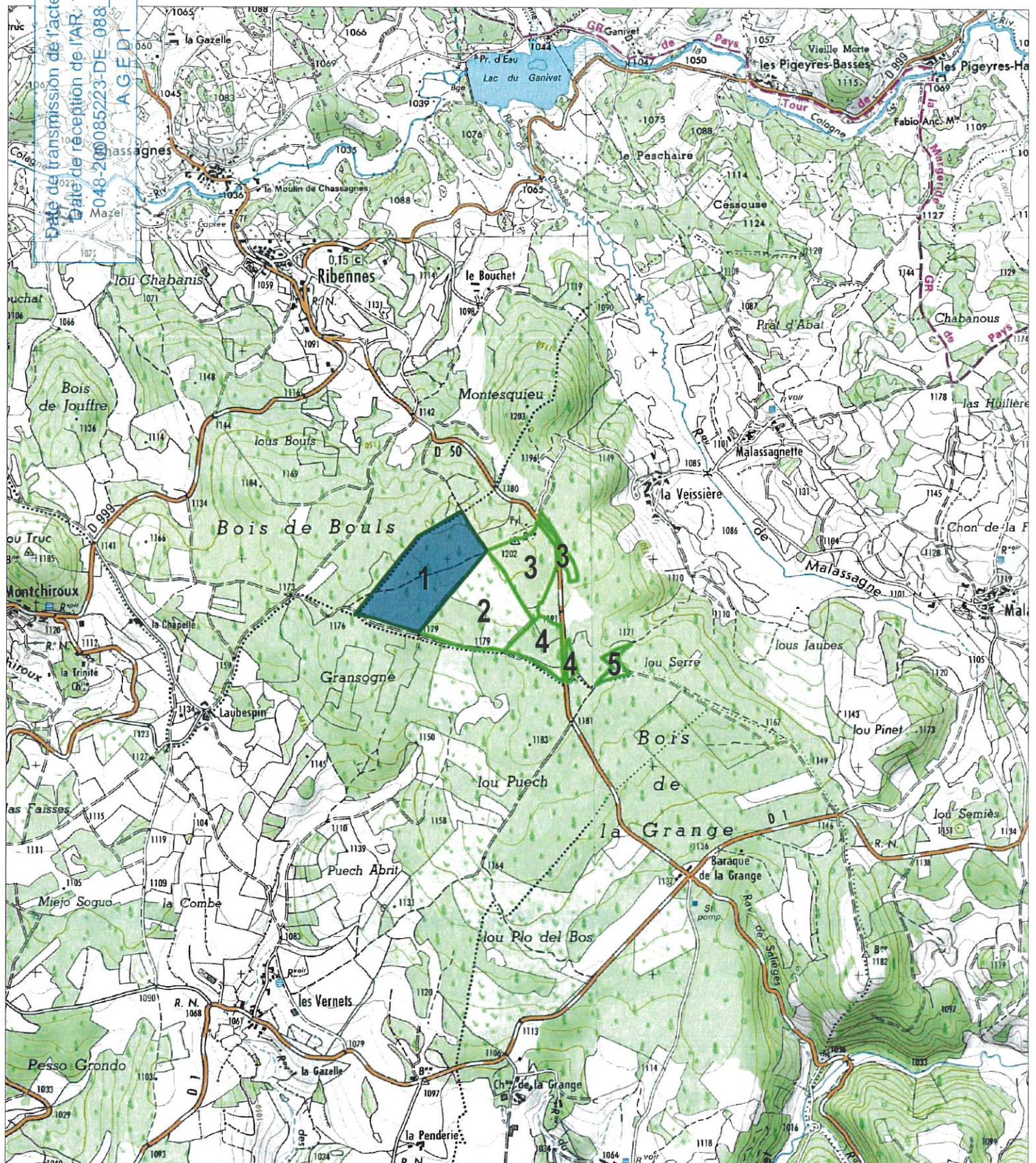
AUTORISATION DE RECOLTE : Agence
 Départementale de Lozère
 5, avenue de Mirandol
 48000 MENDE

VISITE DU PEUPLEMENT : M. le Techn. Forestier
 Chalet n°5
 Rieucros-la-Forêt
 48000 MENDE

ARRETE DE CLASSEMENT : 10/10/2003

(23/04/1991)

Numéro chrono
03807



Source : Scan 25 IGN / Parcellaire ONF

ZONE DE RECOLTE AUTORISEE :

0 200 400 800 1 200 1 600 Mètres



